

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Convocation du 11 janvier 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 17 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Florence RIUS et Chani PETIT. Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (Pouvoir donné à Elvine LEON), Aymeric GIRARDON (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Guy COLENT).

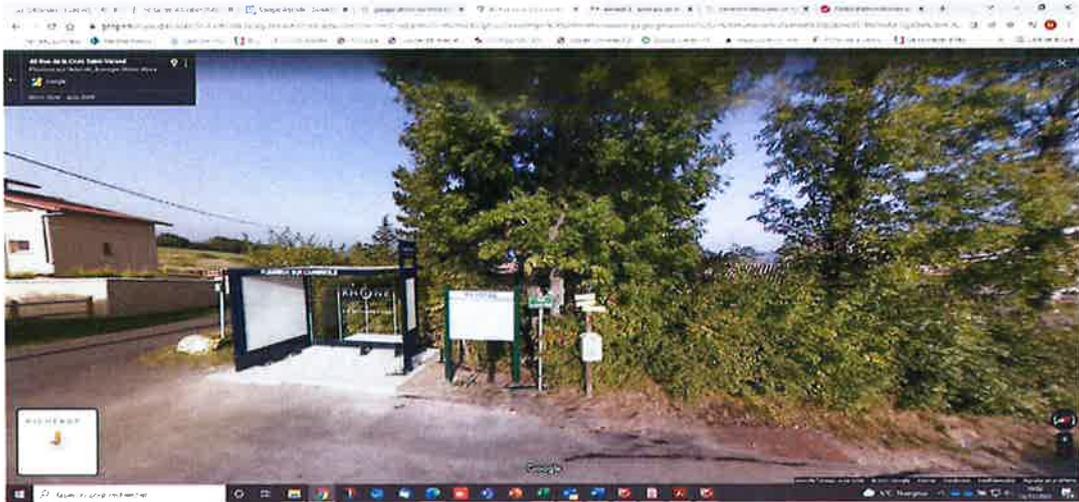
Absente : Nathalie DENIS

Arrivée de Thomas ALESSI à 20h48. Première participation de vote lors de la délibération n°2022/4.

2022-2/ Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle de 16 m2 Rue de la Croix Saint Vérand

Rapporteur : Diogène BATALLA

Le Département a installé un abribus Rue de la Croix Saint Vérand au début des années 2000. Malheureusement, le Département a empiété sur une propriété attenante :



Le Département n'achète jamais les terrains sur lesquels ils implantent leur mobilier urbain puisqu'ils les installent normalement sur la voirie ou des délaissés de voirie.
La mairie doit donc racheter 16 mètres carrés au propriétaire de la parcelle AC0032 afin de régulariser la situation, car le propriétaire est dans l'optique de vendre son bien dans les mois à venir.
Après négociation avec le propriétaire, le prix de vente au mètre carré a été fixé à 75€, soit un montant total de 1200 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient d'acheter ce morceau de parcelle afin que l'abribus se trouve sur une parcelle de terrain public,

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le prix d'achat de 16 mètres carrés de la parcelle AC0032 sise Rue de la Croix Saint Vérand, à savoir 1200 euros plus les frais de notaire.
- d'autoriser le maire à signer l'acte d'achat et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA

